



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX  
DEROGATOIRES DURANT LE MOIS DE MARS  
2022 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25  
BIS, RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-22-069  
EN DATE DU 23 FEVRIER 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « TERRES & VINS », « MADAME OLIVIA PREUSS », « DES IDEES TOUTES FAITES », « MADAME MARIE-LAURE FLOOR » et « MADAME VALERIE FACHE » de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « TERRES & VINS » dont le siège est situé 128 rue la Boétie à PARIS (75008), représentée par Monsieur Benoît DATHY, gérant.

Durée : du lundi 28 février 2022 à 11h00 au lundi 7 mars 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Madame Olivia PREUSS » domiciliée 13 rue Franchetti à BRY-SUR-MARNE (94360).

Durée : du lundi 7 mars 2022 à 11h00 au lundi 14 mars 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « DES IDEES TOUTES FAITES » dont le siège est situé 59, rue Hector Berlioz à LE BLANC MESNIL (93150), représentée par, Madame Véronique BROSSARD.

Durée : du lundi 14 mars 2022 à 11h00 au lundi 21 mars 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Madame Marie-Laure FLOOR » domiciliée 16 avenue des Acacias à LE PRÉ-SAINT-GERVAIS (93310).

Durée : du lundi 21 mars 2022 à 11h00 au lundi 28 mars 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Madame Valérie FACHE » domiciliée 37 avenue de la République à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120).

Durée : du lundi 28 mars 2022 à 11h00 au lundi 4 avril 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

**D'INSCRIRE** ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources  
humaines, de la sécurité publique, des affaires  
juridiques et domaniales et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**